

Esneux, le 13-11-2018

Je soussigné, Eric Dechanxhe, atteste que lors de la construction du hall omnisport d'Esneux, situé rue de l'Athénée 5 à 4130 Esneux, les normes de construction en vigueur ont bien été respectées.

Un accès en pente douce, d'une largeur de 3.50 mètres, entièrement asphalté permet la liaison entre la zone de parking et le centre sportif. (cf photo ).



Cet accès ne rencontre ni marche, ni bordure.

Respect du règlement régional d'urbanisme, Titre IV - Accessibilité des bâtiments par les personnes à mobilité réduite, chapitre IV, art 10

Eric Dechanxhe

Responsable Hall omnisport d'Esneux